Coupon d'adhésion à envoyer **par mail** à :
centpourun.pr@gmail.com
ou par la poste
à l'adresse de correspondance
avec votre premier règlement éventuel

Protection de vos données

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent selon les articles 27 et 34 de la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978. Pour l'exercer, adressez-vous par mail à centpourun.pr@gmail.com

Si vous ne souhaitez pas recevoir de nouvelles sollicitations de notre part, cochez cette case ☐

Nos coordonnées

Cent pour Un – Pays Royannais

Association Loi 1901 n° W172008808
déclarée à la sous-préfecture de Rochefort
le 7 avril 2021

N° SIRET : 910 057 660 00011

Siège social

Maison des Associations de Royan
61bis rue Paul Doumer
17200 Royan

Adresse de correspondance

Mme Marie-Françoise Téron
Présidente
13, rue de Fiolle
17120 FLOIRAC
Domicile : 06 82 79 76 39
E-mail : marie-francoise.teron@sfr.fr

Courriel : centpourun.pr@gmail.com

Site internet de l'association :
www.100pour1royannais.fr

Cent pour un
Pays Royannais

Pour un pays royannais accueillant

Notre histoire

De généreux Royannais donnent de leur temps et de leurs compétences dans trois Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) à Etaules, Corme-Ecluse et La Tremblade. Souvent, des personnes déboutées de leur demande se retrouvent à la rue. Ce fut le cas, d'une dame et de sa fille scolarisée en collège. Interpellés et émus, des professeurs et des parents d'élèves ont lancé une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures. Afin de pérenniser et d'étendre cet élan de générosité, en avril 2021, nous avons fondé l'association Cent pour Un – Pays Royannais.

Nos missions

Nous soutenons et accompagnons des réfugiés déboutés du droit d'asile ou en situation de grande précarité, afin de les amener à l'autonomie et à l'intégration dans la société française, qu'ils ont choisie.

Dans ce cadre, nous constituons un collectif, en procurant, entre autres, logement, ressources, soutien scolaire, présence quotidienne, etc. aux personnes que nous accompagnons.

Nous informons et, si nécessaire, nous interpellons les citoyens, les acteurs locaux et les pouvoirs publics des problématiques que soulève cette situation.

Est-ce légal ?

Le Conseil d'Etat a récemment confirmé que la solidarité ne peut, dans un pays démocratique comme le nôtre, être considérée comme un délit.

Le Code Pénal précise (A.122-7) : "n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien."

Notre démarche

Toute notre démarche s'appuie sur un principe de solidarité (cent personnes donnant cinq euros par mois permettent de payer un loyer…) et sur les droits de l'Homme. Elle vise à conforter la dignité des personnes que nous accompagnons.

Si vous soutenez notre démarche et nos missions, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez :

- ✓ verser une somme de 5€/mois, au minimum, pour une durée d'un an ou plus,
- ✓ faire un don ponctuel en donnant la somme que vous souhaitez verser pour soutenir l'association,
- ✓ proposer un logement vide ou meublé en le mettant à la disposition de l'association contre un loyer solidaire ou même gratuitement,
- ✓ apporter vos compétences (cours de français, transport pour soins médicaux, soutien scolaire, assistance aux démarches administratives et juridiques, communication, etc.).

Nous soutenir

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Je souhaite *(cocher la case correspondante)*

☐ Adhérer à l'association pour 5 € par an
et/ou

☐ Être bénévole. Précisez dans quel domaine :
…….....
et/ou

☐ Être donateur (dans ce cas, voir ci-dessous)

Je m'engage pour une durée de : *(cocher la case correspondante)*

☐ 1an ☐ 2 ans ☐ Autre durée :……
à verser à l'association, **la somme mensuelle de :** *(cocher la case correspondante)*

☐ 5 euros ☐ 10 euros ou ☐ …….. €

Je préfère faire un don ponctuel de …….. €

Je choisis le moyen de paiement : *(cocher la case correspondante)*

☐ Par chèque
(à l'ordre de *Cent pour Un – Pays Royannais*)

☐ Par virement
à ASSOC. CENT POUR UN-PAYS ROYANNAIS
IBAN : FR76 1170 6410 0756 0336 0903 071
BIC : AGRIFRPP817

Reconnue d'intérêt général, notre association est habilitée à émettre des reçus fiscaux.